



Belgian Disability Forum – Rapport d’activités 2013

1. Introduction

Ce rapport d’activité a pour objectif de donner une vision fidèle de la manière dont le Belgian Disability Forum asbl (BDF) a rempli ses missions au cours de l’année 2013.

Il n’entre pas dans le moindre détail de tout ce qui est réalisé sur une année. Le conseil d’administration tient à souligner que la masse de travail à couvrir est considérable et que le secrétariat compte un nombre limité de membres du personnel.

Tout comme au cours de l’année précédente, le départ d’une des membres du secrétariat n’a pas été compensé par l’arrivée d’un(e) remplaçant(e). Le plan d’action 2013 avait essayé de tenir compte au mieux de cette réalité. Si l’équipe a été divisée par deux, une part du travail, elle, est restée identique car incompressible : les obligations statutaires, la participation aux instances du European Disability Forum asbl (EDF)...

Le secrétariat a donc été contraint de travailler dans l’urgence et en fonction des priorités. Heureusement, il a pu compter, de manière ponctuelle sur l’aide très appréciée de collègues d’autres services. Ces « coups de mains » sont venus bien à point pour réussir à atteindre l’inaccessible !

2. Convention ONU sur les droits des personnes handicapées

Le texte de la convention, la logique qui le sous-tend et les structures d’action qui en découlent orientent clairement le fonctionnement du BDF.

Le fait de calquer le fonctionnement du BDF sur le prescrit de l’UNCRPD constitue à la fois un choix fonctionnel et un choix philosophique de la part du BDF. Il lui permet de se positionner en tant qu’acteur clé et indépendant par rapport à un texte essentiel auquel il souscrit dans l’optique d’une meilleure implication et d’une participation plus active des personnes en situation de handicap dans la société belge et européenne.

a) Un « retard » assumé

La préparation du rapport alternatif du BDF sur la mise en œuvre de l’UNCRPD par la Belgique a constitué l’axe principal de l’activité du BDF tout au long de l’année 2013.



En fonction de la diminution de personnel que le BDF a subie, il faut bien admettre que, en dehors des obligations statutaires, le rapport alternatif a été l'unique dossier d'envergure sur lequel il a été possible de travailler cette année.

En référence au calendrier qui avait été arrêté en décembre 2010, le retard accumulé peut être évalué à dix mois.

Cependant, ce « retard » a été accepté par le Conseil d'administration en tenant compte de la date réelle d'analyse du dossier la Belgique par le Comité des experts de l'ONU : la première analyse aura lieu, en effet, entre le 14 et le 17 avril 2014. Il était donc inutile de faire le forcing pour finaliser le travail de manière insatisfaisante pour la date initialement prévue du 14 juin 2013.

b) Un travail dans la continuité

Le processus de rédaction du rapport alternatif s'est continué dans la continuité de ce qui avait été entamé en 2012 : selon un processus participatif et sous le contrôle du Comité de suivi. Celui-ci s'est réuni 13 fois au cours de l'année 2013¹. Ces réunions, qui ont duré de 3 à 5 heures chacune, ont constitué l'ossature du travail de rédaction.

Chaque réunion du Comité de suivi a fait l'objet d'un procès-verbal exhaustif dont l'intérêt était double : permettre aux participants de vérifier que leurs apports avaient bien été pris en compte d'une part et aider le secrétariat dans l'intégration des éléments discutés dans la rédaction finale de l'article.

A ce niveau, le comité d'accompagnement tient à remercier la Direction générale Personnes handicapées qui a permis que le secrétariat de ces réunions soit assuré par une agente, Anne Ramboux. Sans son support, il aurait été impossible de rendre compte correctement de la richesse des échanges qui ont eu lieu lors des réunions du Comité d'accompagnement.

Les organisations membres du BDF et les « structures représentatives fédérales et régionales »² impliquées ont également pu assurer un suivi régulier du processus grâce à la partie « Members only » au site Internet du BDF.

¹ Les réunions du comité de suivi ont eu lieu les : 04/01, 18/01, 25/01, 08/02, 01/03, 08/03, 22/03, 12/04, 22/04, 23/04, 10/09, 14/11 et 09/12

² Les « structures représentatives fédérales et régionales » impliquées sont :

- Section "personnes handicapées" de la Commission communautaire commune (Région bruxelloise – Cocom)
- Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées (CSNPH)
- Conseil Bruxellois Francophone des Personnes handicapées (Région bruxelloise – Cocof)
- Commission wallonne de la Personne handicapée (Région wallonne)



c) La production de recommandations et la mise en forme

Les trois premiers mois de l'année 2013 ont été essentiellement consacrés à la finalisation d'un « état des lieux » de la réalité de vie rencontrée par les personnes handicapées en Belgique.

Les trois mois suivant ont été l'occasion de rédiger, discuter et négocier le contenu des recommandations qui seront adressées, en même temps que l'état des lieux, au Comité des experts de l'ONU.

Enfin, les quatre derniers mois de l'année ont été consacrés à la mise en forme définitive de l'ensemble des différents éléments du rapport alternatif, à la réalisation des différentes traductions et à la préparation d'une communication autour

d) Un travail documenté par les relais internationaux du BDF

Les contacts internationaux que le BDF entretient régulièrement avec l'EDF et l'International Disability Alliance lui ont permis d'améliorer régulièrement sa connaissance du « système de l'ONU » et, en particulier, du mode de fonctionnement du Comité des experts chargé de l'analyse des rapports officiels des états et des rapports alternatifs correspondants.

e) Une visibilité restreinte, assumée et appréciée

Tout comme pour 2012, l'impact réel en terme de « visibilité » aura été restreint en cette année 2013. Etant donné la charge de travail que représente la rédaction d'un tel rapport, tant pour le secrétariat du BDF que pour l'ensemble des organisations impliquées, une visibilité extérieure différée pour être meilleure est un choix que le BDF devait assumer.

f) Des opportunités de coopération internationale

Le processus participatif mis en place par le BDF dans le cadre de son travail pour la production du rapport alternatif a servi de base à sa participation au projet de handicap international « Associations solidaires ».

Les 22/04 et 23/04/2013, le Conseil d'administration et le secrétariat ont accueilli une délégation conjointe d'associations de personnes handicapées du Maroc et de Tunisie.

Le 01/10/2013, c'était au tour d'une délégation du Bénin de venir échanger sur les processus en cours.

Au cours de ces deux rencontres, les processus développés pour rendre compte de la réalité de la mise en œuvre de l'UNCRPD ont été analysés. Dans un cas comme dans l'autre, l'importance de travailler en réseau d'associations est apparu comme un atout majeur pour établir un état des lieux complet, crédible et efficace pour la détermination de recommandations efficaces.

Dans les deux cas, il est apparu évident que les aspects les plus problématiques, dans des sociétés pourtant fort différentes et à des niveaux évidemment différents, est de convaincre les gouvernements de la nécessité d'un dialogue constructif avec l'associatif et de faire connaître les résultats atteints. Il est, en la matière, très difficile pour des associations de faire passer le message auprès des médias en gardant une attitude humainement respectueuse des personnes, sans sombrer dans une instrumentalisation de la situation personnelle des individus...

g) Le suivi de la convention au niveau européen

Au cours de l'année 2013, l'EDF a entamé de manière concrète le processus de rédaction de son rapport alternatif sur la mise en œuvre de l'UNCRPD par rapport aux compétences de l'Union européenne.

Ce chantier est piloté par un groupe de travail dans lequel le BDF a réussi à se faire représenter par Gisèle Marlière. Plusieurs projets de note de position ont été mis en chantier. Elles concernent les domaines dans lesquels l'Union européenne BDF dispose de compétences, directes ou indirectes. La première note sera finalisée début février 2014. Elle concerne l'accessibilité.

Dans ce processus, le principal souci du BDF est d'obtenir qu'il y ait une concertation réelle et équilibrée avec les conseils nationaux et avec les Organisations non gouvernementales européennes (ONG) sur le contenu des notes de position qui seront officialisées par l'EDF dans ce cadre.

h) Autres actions dans le cadre des traités « Droits de l'Homme »

Au cours de l'année 2013, le BDF a rendu un rapport alternatif sur la mise en œuvre par la Belgique du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC). Celui-ci a été transmis au Comité des experts le 29 mars 2013.

Il a également rendu un rapport alternatif sur la mise en œuvre de la Convention contre la torture (CAT). Celui-ci a été transmis au Comité des experts le 14 octobre 2013.

Le BDF a également préparé un rapport alternatif sur la mise en œuvre par la Belgique de la Convention ONU sur l'élimination de toutes les discriminations à l'égard des femmes (CEDAW). Ce rapport a été transmis au comité des experts le 23/01/2014.

Bien sûr, il s'agissait, dans un cas comme dans l'autre, d'une production d'ampleur restreinte en comparaison du travail réalisé dans le cadre du rapport alternatif du BDF sur la mise en œuvre de l'UNCRPD par la Belgique. Chacun de ces rapports a toutefois demandé de gros efforts de rédaction et d'échange au niveau du Conseil d'administration du BDF et des différents conseils d'avis fédéraux et régionaux.



Il est important de souligner, ici, que pour ces rapports alternatifs spécifiques, le secrétariat et le CA ont pu se baser sur le travail réalisé dans le cadre des articles correspondants du rapport alternatif du BDF sur la mise en œuvre de l'UNCRPD. Sans le travail de fond réalisé dans le cadre du rapport alternatif du BDF, il n'aurait pas été possible pour le BDF de produire autant de rapports alternatifs au cours de cette année 2013.

3. Liberté de mouvement et accessibilité en Europe

La libre circulation des biens et des personnes est l'un des fondements principaux de la construction européenne. Depuis de nombreuses années, le BDF y attache une grande attention.

a) EDF - Campagne de communication « Freedom of Movement » Proposition BDF d'une "carte de mobilité"

Le BDF a continué à assurer un suivi régulier et attentif du dossier *Freedom of Movement* de l'EDF. Pour rappel, l'existence de ce dossier – central – au niveau de l'EDF découle clairement de la proposition conjointe BDF – CSNPH et du travail réalisé par le BDF sur le principe d'une carte de mobilité.

Au cours de l'année 2013, la Commission européenne a initié un groupe de travail de haut niveau chargé de l'étude des modalités concrètes de mise en œuvre d'une « carte de mobilité ».

Ce groupe de haut niveau est constitué de représentants des Etats membres intéressés et de représentants de la société civile. Etant donné le rôle qu'a joué le BDF à l'origine de ce dossier, l'EDF a demandé à Pierre Gyselinck de le représenter dans ces réunions.

Les questions abordées visent les modalités d'utilisation, le format de la carte, les conditions d'émission de celle-ci, la logique de reconnaissance réciproque et la définition des domaines d'utilisation de la carte.

Il est à noter, au niveau des domaines d'utilisation de la carte que là où la Belgique souhaite commencer par un champ d'utilisation limité aux activités culturelles, touristiques et sportives, l'EDF souhaite absolument que les transports soient intégrés au « package », dès le départ.

Pour ce qui est de la reconnaissance mutuelle, la Belgique et l'EDF défendent la même position : la carte doit être émise par le pays d'origine du citoyen européen et elle doit lui garantir les mêmes conditions d'accès aux biens et services que les nationaux quand il séjourne ou voyage dans un autre pays de l'Union européenne.

b) De grandes villes sans barrières

En 2013, comme durant les quatre années précédentes, le BDF a représenté l'EDF dans les réunions du groupe de travail *Barrier free city for all* initié par *Eurocities*, l'organisation européenne des grandes villes.

Le groupe de travail *Barrier-free city for all* est une initiative financée par la Commission européenne dans le but de développer des actions innovantes et d'échanger des expériences en vue d'améliorer la mobilité et l'accessibilité dans les grandes villes. Les réunions 2013 se sont déroulées à Dresde et à Frankfurt.

La participation à ces réunions est l'occasion pour l'EDF et pour le BDF de rencontrer les personnes en charge de l'accessibilité et de la mobilité dans une douzaine de grandes villes européennes et de les conscientiser par rapport aux principes d'*Access for all* et d'*Universal access* ainsi qu'à la mise en œuvre concrète de la convention ONU relative aux droits des personnes handicapées en milieu urbain, le lieu de vie de la majorité des citoyens européens.

Il est intéressant de constater que Dresde qui fait partie de ce groupe de travail, a obtenu un *Access.City Award* spécial « accessibilité des informations via Internet » pour cette année 2014 (voir ci-dessous). Il est certain que le fait de s'investir dans un travail de réflexion et d'échange tel que *Barrier free city for all* a permis à la ville de Dresde de développer une réelle politique d'accessibilité et que c'est un élément qui a joué dans l'obtention du prix.

c) Coordination du jury belge d'« Access.City Award »

Pour la quatrième année consécutive, le BDF a assumé la coordination du jury belge du concours *Access.city Award* initié par la Commission européenne en coopération avec l'EDF.

Cette année, le travail d'évaluation par les experts nationaux s'est avérée être une tâche moins lourde que les années précédentes. La raison de cette diminution est que seulement 4 villes ont renvoyé un dossier pour l'édition 2014 contre 6 lors de l'édition précédente.

Sur les 4 villes qui avaient renvoyé leur candidature³, la ville de Liège a été nommée par le jury belge pour la participation à la compétition au niveau européen. Elle n'a pas obtenu de prix à ce niveau.

d) Accessibilité au programme Erasmus

En juillet 2012, le BDF avait été alerté par une jeune étudiante sourde par rapport aux difficultés qu'elle rencontrait pour le financement de son projet Erasmus prévu au Danemark.

³, Gent, La Louvière, Liège, Mons



En effet, le budget dont elle disposait était insuffisant pour qu'elle puisse payer, sur place les frais de traduction en langue des signes.

Un courrier avait été adressé par le BDF au cabinet Marcourt. Malgré plusieurs rappels par e-mail et par téléphone, il n'a jamais obtenu de réponse. Par ailleurs, le BDF avait conseillé à l'intéressée d'introduire un signalement auprès du Centre pour l'Égalité des Chances, ce qu'elle n'a pas fait.

L'étudiante a dû arrêter son échange Erasmus à la moitié de son terme.

Au cours de l'année 2013, le BDF a travaillé avec le Centre pour l'Égalité des Chances (CECLR), non plus sur le cas individuel de cette étudiante mais sur le fonctionnement global du programme Erasmus et sur les conditions pratiques de son accès par les personnes handicapées.

Ce dossier pourrait déboucher sur la rédaction d'une recommandation conjointe BDF-CECLR à l'intention de l'Etat fédéral et des communautés au cours de l'année 2014.

4. Participation aux instances de l'EDF

Année après année, le BDF continue à prendre une part active aux instances de l'EDF.

a) Un travail régulier

Lors de chaque réunion du Conseil d'administration, du comité financier et de l'assemblée générale, les représentants du BDF et en particulier Gisèle Marlière, sa représentante au CA de l'EDF, ont défendu avec rigueur et convictions les positions préparées de manière collégiale en Conseil d'administration du BDF.

C'est ainsi que des représentants du BDF ont participé aux CA de l'EDF qui se sont tenus à Dublin, du 22 au 24 mars 2013, et à Vilnius du 15 au 17 novembre 2013. Ils ont également participé à l'Assemblée générale de l'EDF qui s'est tenue à Athènes des 24 au 26 mai 2013.

Par son travail régulier, constructif et volontiers critique (dans le bon sens du terme), le BDF est l'un des Conseils nationaux dont la parole compte au sein de l'EDF.

b) Renouvellement des instances de l'EDF

L'année 2013 a été l'occasion pour l'EDF de renouveler ses instances. Les élections se sont déroulées lors de l'assemblée générale organisée à Athènes, les 24 et 26 mai 2013.

A cette occasion, le BDF a, à nouveau obtenu l'élection de Gisèle Marlière au sein du Conseil d'administration de l'EDF, tandis que Pierre Gyselincx a été reconduit dans ses fonctions au sein du comité des finances. Il a, par



ailleurs été élu au Conseil d'administration, mais en tant que représentant de l'(AEH).

Gisèle Marlière est également devenue membre du groupe de travail UNCRPD et du Comité des femmes. De son côté, Pierre Gyselinck est devenu membre du groupe de travail ICT. A cet égard, il est intéressant de signaler que le BDF a également soutenu, avec succès, la candidature de Bart Simons (Anysurfer). La compétence de ce dernier sera certainement un plus pour l'EDF et pour le BDF dans ce domaine très pointu.

c) Les journées européennes de la personne handicapée

Le BDF était représenté lors des journées européennes des personnes handicapées coorganisées à Bruxelles par l'EDF et la Commission européenne. Le thème abordés cette année était le tourisme accessible.

Un changement important est intervenu en 2013 au niveau des invitations à participer à ces journées européennes. Alors que jusqu'à présent, les invitations étaient orientées principalement vers les organisations de personnes handicapées, elles seront désormais orientées vers les « spécialistes » du secteur économique, en l'occurrence les spécialistes du tourisme.

Apparemment, cette modification a permis d'atteindre des résultats intéressants en donnant une tonalité moins « revendicative » aux échanges et en axant les présentations plutôt sur la mise en évidence de résultats concrets en terme de tourisme accessible.

d) Participation à d'autres activités

Des membres du CA du BDF ont participé, soit au nom du BDF, soit au nom de l'EDF, à une série d'activités différentes, organisées par des organisations ou associations belges (Handicap international, CECLR, AP³, Ligue de la sclérose en plaques, etc.) ou étrangères (Parlement européen, Colloque organisé à Zagreb sur l'UNCRPD, à Paris par Force Ouvrière, etc.).

5. Coopération avec les conseils d'avis

La réalité fédérale belge implique que les décisions qui ont une influence sur la vie des personnes handicapées sont prises par les différentes entités fédérées. Une forme de coordination en matière de handicap est donc nécessaire, notamment du fait de l'implémentation des textes réglementaires et conventionnels établis au niveau supranational.

En 2011, le BDF avait pris l'initiative de réunir les présidents des structures représentatives des personnes handicapées instituées au



niveau fédéral, régional et communautaire. Ce groupe a été intitulé « Plateforme des conseils d'avis ».

Il est désormais organisé sous le chapeau du Conseil supérieur national des personnes handicapées. Le BDF continue à y participer. Il y est représenté par son Président, Pierre Gyselinck.

Quatre réunions ont eu lieu en 2013⁴. Les thèmes abordés ont été la mise en œuvre de l'UNCRPD au niveau belge, le travail effectué sur le rapport alternatif du BDF sur la mise en œuvre par la Belgique de l'UNCRPD, le transfert de compétences du fédéral vers les entités fédérées, le suivi des travaux de la Conférence interministérielle « Personnes handicapées », les fonds structurels européens, le surcoût des voiturettes, l'activation des personnes handicapées sans emploi, le Programme national de réforme, et des échanges d'informations sur les activités des différents conseils.

Depuis la fin de l'année 2012, la plateforme NOOZO a été dissoute en Flandre. Il n'y a donc plus de représentant officiel de la Flandre au sein de la plateforme des conseils d'avis. Ronald Vrydag continue cependant à suivre ce groupe pour la défunte NOOZO. L'ensemble des conseils d'avis expriment le souhait de voir un conseil d'avis se mettre rapidement en place pour les matières qui relèvent de la Région flamande.

A partir du mois de septembre 2013, le BDF a préparé et discuté, avec les conseils d'avis fédéral et régionaux, le texte d'un mémorandum à remettre aux partis politiques démocratiques en vue des élections de mai 2014. Finalement, celui-ci aura été approuvé au niveau de son contenu par l'ensemble des conseils d'avis.

Cependant, ce mémorandum ne sera transmis de manière conjointe aux partis politiques, début janvier 2014, que par le BDF et par le Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées, les assemblées plénières des conseils d'avis régionaux ayant considéré qu'il n'entraîne pas dans leurs prérogatives de remettre un mémorandum aux partis politiques...

6. Communication - Sensibilisation

a) Information « grand public »

Au cours de l'année 2013, le BDF a clairement sous-communicué. Pour publier des informations sur son site Internet et pour diffuser des e-lettres, il faut du temps et la communication intervient toujours en fin de chaîne. Etant donné que l'effectif du secrétariat du BDF est resté diminué de 50% par rapport à 2011, c'est la communication qui en a pâti le plus fortement.

⁴ Ces réunions se sont tenues aux dates suivantes : 11/01, 08/03, 14/06 et 13/09



b) Information vers les membres

La partie « members only » a été très abondamment utilisée dans le cadre du travail sur de préparation du rapport alternatif du BDF. Par contre, le secrétariat n'a pas disposé du temps nécessaire pour alimenter régulièrement son site Internet ni pour finaliser la mise en route du reste de la communication interne via la partie « members only », notamment pour le travail avec les instances.

Internet ne constitue évidemment pas la seule source d'information pour les membres du BDF. Les assemblées générales continueront, bien entendu, à être le lieu privilégié de leur information sur l'action du BDF.

Par ailleurs, les responsables des organisations membres ont régulièrement été informé par e-mail des développements les plus importants au niveau européen et supranational.

7. Conclusion

Le fait que le BDF ainsi que ses organisations membres font désormais régulièrement référence aux articles de la convention, tant dans leur mode de fonctionnement que dans leur communication constitue un élément important en matière de diffusion de l'esprit de l'UNCRPD.

Il est essentiel pour la bonne inclusion de chaque personne en situation de handicap que cet « esprit » se diffuse dans l'ensemble de la société belge et européenne.